CONDITIONS DE LA PUBLICITE.—PIASTRES PAR AN payable six mois d'avance. On ne s'abonne pas pour moins d'un an.

2o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu, à moins qu'on n'indique quelqu'un à la Nouvelle-Orléans chargé de payer régulièrement. L'abonnement est exigible l'année d'avance.

3o. Aucun abonnement pour la campagne ne sera arrêté à moins que les arrérages ne soient payées, et à moins aussi que celui qui voudra suspendre son abonnement, ne l'ait fait connaître son intention par écrit, à l'éditeur de l'Abeille seulement huit jours avant l'expiration de l'abonnement courant.

4o. Les Avis se publient en ANGLAIS et en FRANÇAIS. On ne les admet pas dans une seule langue. Le prix est d'UNE PIASTRE pour dix lignes ou moins, pour la première insertion de chaque langue, et cinquante cents pour les insertions subséquentes.

5o. Les Avis qui seront publiés par intervalle seront cotés aux mêmes prix que la première insertion, c'est-à-dire une piastre par chaque langue et par chaque publication.

6o. Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

7o. On prend des abonnements à l'année pour la publication des avis commerciaux, à des prix raisonnables.

8o. Les lettres adressées à l'éditeur doivent être affranchies, dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

9o. Les abonnés qui ne recevront pas régulièrement nos gazettes sont priés d'en informer l'éditeur.

10o. Les porteurs de l'*Abeille* n'ont le droit ni de prendre un abonné, ni celui de suspendre un abonnement

Pour le nord et les côtes.

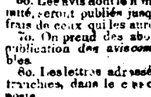

POUR LE BAYOU SARA, passage seulement.—Le bateau à vapeur à basse pression, capitaine MIX, partira du bout de la rue du Canal, pour le lieu susdit et les ports intermédiaires, lundi 21 du courant, à 6 heures et demie du matin. Le trajet sera fait dans la journée. Les jours de départ sont comme suit :

De la Nlle. Orléans,	*Du Bayou Sara*
Les Mardis	Les Lundis.
Jeudis.	Mercredis,
Samedis.	Vendredis,

Ce bateau est parfaitement distribué pour la commodité des passagers, et rien ne sera épargné par les propriétaires et le capitaine pour rendre le passage agréable. Pour passage seulement, s'adresser à bord.

21 mars—3m JOHN DOUGLASS.

Lignes des Malles Journalières des E. Unis, de la Mobile à la Nelle.-Orléans.

POUR LA HAVANE ET SOUTH ALABAMA, capitaine WARNER.

Le bateau à vapeur ALBERT, capit. CHS WARNER.

Le bateau à vapeur LEONIDAS, capitaine HUTTON.

Bateau à vapeur MAZEPPA, capit. JOSEPH CUSSAC.

Ces bateaux à vapeur sont de première classe, sont commandés par des hommes experts et bons marins, et offrent la plus grande ponctualité sera observée pour leurs départs et arrivées. Les passagers seront traités avec toute la politesse possibles. Ces bateaux partiront de la Nouvelle-Orléans à 2½ heures de l'après-midi: de Mobile à 3 heures de demie du matin. Pour fret ou passage s'adresser à

TOURNE & BECKWITH, Agents.

28 et 29, Nouvelle Levée.

Les bateaux ci-dessus veulent par pour la Mobile aussitôt que le dernier sera au bout du chemin à couvert.

Les bateaux ci-dessus touchent à bord ces bateaux à vapeur, à Bayou Sara et Mobile.

25 janv

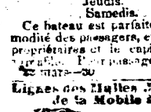

POUR MOBILE—Le bateau à vapeur à basse pression, MERCHANT, capitaine SWIFT, partira, partira désormais régulièrement pour Mobile, les Dimanche et Jeudi de chaque semaine, après l'arrivée des chars partis à 11 heures Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine, ou à

9 avril JOHN KILSHAW, JR.

POUR BOSTON—Le beau brick—

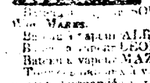

MALAGA, capt. Sawyer; peut encore recevoir 200 balles de coton pour compléter son chargement. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine, ou à

R. GRONING & Co. 15 avril

POUR NEW YORK—Le beau brick

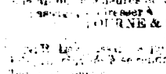

Eliza Davidson, doublé et ch villé en cuivre, capitaine Alexander, peut encore recevoir 100 balles. Pour fret ou passage, s'adresser à bord en face de la presse à balles ou à

22 mars HARRISON & BROWN, 47 Bienville.

Pour Apalachicola—La goélette paquet

David Rogers, capitaine Gyberson, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira incessamment. Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à

TOURNE & BECKWITH,

16 mars nos. 28 et 29, Nouvelle-Levée.

POUR NEW-YORK—Le brick AI

double et chevillé en cuivre POTOMAC, capitaine Hitchcock, partira cette semaine; ce batiment peut encore recevoir de 200 à 300 balles de coton. Pour fret ou passage, ayant de très beaux emménagements, s'adresser à bord au capitaine ou à

6 av R GRONING & Co.

POUR NEW-YORK—Le 10 avril, le

AI brick COMMERCE, capitaine Tyling, ayant la plus grande partie de son chargement engagée, partira le 10 avril. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au face le poteau no 43 ou à

6 av JAMES REED & Co 35 rue Royale.

POUR BOSTON—Le navire AI fin

voilier, doublé et chevillé en cuivre VICTORIA, *capt. Mource, ayant tout son chargement*, partira comme dessus. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au face le poteau no 59 ou à

6 av HARRISON, BROWN & Co. 47 Bienville.

Pour les Ports d'Europe.

POUR LIVERPOOL.

Le navire de 1ère, classe, PRINCE REGENT, capt, J. Burt, est prêt à recevoir son chargement et partira incessamment. S'adresser à

30 mars G.VANCE & R. GAMBLE.

POUR LIVERPOOL—Le navire au-

glais, fin voilier AI ORIENT, doublé et chevillé en cuivre, capt. W. Seed, peut encore recevoir 500 balles. Pour fret ou passage s'adresser à bord, ou à

16mars WILLIAM VANCE.

POUR LIVERPOOL—Le barque an-

glaise AI Madras, doublé et chevillé en cuivre, capit. H. Thompson, est prête à recevoir sa cargaison. Elle porte environ 1000 balles—Pour fret, s'adresser à (16 mars) W VANCE

Pour les ports du Mexique.

POUR LA BAIE DE GALVESTON OU BRAZOS—La goélette fine voilière

AURORA, capitaine Hastings, est prête à recevoir son chargement pour ces destinations et partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à bord au face la rue Jefferson, ou à

WILLIAM CRYAN,

no. 56, Vieille Levée.

POUR PARAOU—Le brick fin voilier

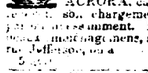

HELENE, capitaine J. J. Jackson, prend son chargement pour Tabasco, et partira incessamment. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagements, s'adresser à bord ou à

5 av A. QUERTIER & ALBERT.

POUR TAMPICO.—Le brick incessant

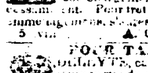

Isabella Vic, capitaine Espinola, ayant la majeure partie de son chargement engagée, partira incessamment pour le reste. Pour fret ou passage, s'adresser à bord au capitaine à 15 mars J PRATS & FILS.

Pour les Antilles.

POUR LA HAVANE—Le goélette fine

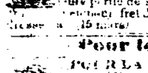

voilière Forester, capit. Russell, du port de 200 barils, partira incessamment.—Pour fret ou passage, ayant de beaux emménagements, s'adresser à

23 mars JOHN A. PEACE, rue Bienville.

POUR LA HAVANE—Le brick double et

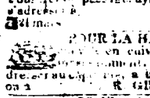

chevillé en cuivre SARAH, Farrell, partira incessamment. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord, ou à

R GRONING & Co 5 avril

POUR MATANZAS—Le beau brick

DUNLOP, Stoudevent, du port de 197 tonneaux, partira la semaine prochaine.—Pour fret ou passage s'adresser à bord, au poteau plus bas que le marché à la viande, ou à

HARROD & QUARLES,

1er. avril 24 Douane

POUR LA HAVANE & MATANZAS—

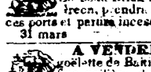

Le beau brick fin voilier MARIA, capitaine Breen, prendra du fret pour l'un ou l'autre de ces ports et partira incessamment.—S'adresser à

31 mars JOHN A. PECK,

A VENDRE OU A FRETER.—Le

goélette de Baltimore INDIANA, cap Booth, fine voilière, doublée et chevillée en cuivre, tirant peu d'eau et du port d'environ 540 barils. Le dit bâtiment est à quai et prêt à mettre en mer. S'adresser au capitaine à bord. 31 *mars*—3

A FRETER—La barque anglaise A. I.

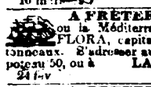

VENTURE, capitaine Wilson, est prête à recevoir un chargement, etant chargée de coton, elle ne tire que 12 à 13 pieds d'eau. S'adresser au capitaine à bord, ou à

10 mars—3m R. & J. CURRELL.

A FRETER.—Pour un port dans le nord

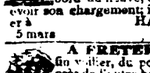

ou la Méditerranée, le joli brick luberkois FLORA, capitaine Shrein, du port de 180 tonneaux. S'adresser au capitaine à bord, en face du poteau 50, ou à LATASTE & BRUGATOUR,

24 fev *rue Royale, no. 11*

A FRETER.—Le brick DANIEL WEB-

STER, capitaine Goodsell, maintenant de l'autre bord du fleuve, est un bon état, et prêt à recevoir son chargement; il ira très peu d'eau. S'adresser à HARROD & QUARLES,

5 mars No. 24, rue de la Douane.

A FRETER—Le beau brick Fortune,

fin voilier, du port de 130 tonneaux, mouillé près de l'autre bord du fleuve. Il peut mettre en mer immédiatement. S'adresser à

22 mars HARROD & QUARLES, 24 Douane

A FRETER—Le brick fin voilier Daniel

H. MILLER, capitaine Foiles, pouvant porter 1200 barils. S'adresser à

EASTMAN & BROTHERS,

8 mars no. 30, Vieille Levée.

A FRETER (*pour un des ports du Sud*)—

Le Brick fin voilier, doublé et chevillé en cuivre, OCTAVIA, capt. J. Cross, de 110 tonneaux, et pouvant porter 900 barils, est prêt à recevoir un chargement.—S'adresser à bord vis-à-vis la rue Notre Dame, ou à C. WORSLEY,

A VENDRE.—Le jolie goélette SWIFT,

construite à Baltimore, du port de 450 barils, parfaitement réparée et prête à mettre en mer S'adresser à

6 av JAMES REED & Co. 35, rue Royale.

A FRETER.—La jolie goél. ONTARIO,

capt Preston. S'adresser à

HARROD & QUARLES,

6 avril 24, Douane.

POUR BOSTON.—Le beau brick DUNLAP, capt. Sturdevant, ayant partie de son chargement engagée partira incessamment. S'adresser à bord, en face le marché à la viande ou à

9 av HARROD & QUARLES, 24 Douane.

POUR LA HAVANE—Le beau brick fin voilier OCTAVIA, capitaine Cross, ayant son chargement engagé, partira sous peu de jours. Pour passage, s'adresser à bord, ou à

LEGENDRE & SAMORY,

7 avril no. 47, rue Toulouse.

POUR LA MOBILE.—La goellette

STE-ANNE, capitaine P. Granceau. Pour fret ou passage, s'adresser à bord ou à

30 mars—3 R BRUGIER.

A VENDRE—Un magasin face au Rail

Road. Une maison vis-à-vis la rue Jefferson, sur un terrain de 59 pieds de face, sur 120 de profondeur.

Actions de la Compagnie des Architects. S'adresser à (7 avril—1m) B. MARIGNY.

A LOUER, avec ou sans bail, la maison

et le terrain formant l'encoignure des rues Hunter et Levée. On pourra entrer immédiatement en possession. S'adresser à

7 av ANDREWS & BROTHERS, 19 Chartres.

A LOUER.—A part r du 1er avril, les

bureaux no 4 et 5, rue Royale, dans les bâtisses Musson. S'adresser dans les bureaux de la Compagnie C'Assurances de l'Aigle. 15 mars—16

A LOUER—Une maison entièrement

neuve et bien bâtie, construite de manière à être occupée ou par une très nombreuse famille, ou par trois familles séparées, avec des dépendances, cuisines, etc. située dans la rue Bagatelle.—S'adresser à

19 mars87 A. RASCH, 75 Chartres.

A LOUER.—Le haut de la maison no 30

rue Toulouse, entre les rues Chartres et Levée. S'adresser à (24m) R. BRUGIER.

Chemin à Coulisses de la rue d'Orléans.

CE chemin est maintenant ouvert tous les jours. Les chars partiront de la rue St. Claude à chaque heure du jour de 6 heures A. M. à 7 P. M. et partiront du Bayou St. Jean chaque heure de 6 1/2 heures A. M. à 7 1/2 P.M., et ce jusqu'à nouvel ordre.

Prix : 12 1/2 cents chaque course—*Enfans* moitié prix. 24 mars

HOTEL CARROLLTON.—La compagnie du railroad de Carrollton a loué à bail au soussigné ledit Hôtel. En présentant aux nombreux amis qui l'ont soutenu dans ses efforts pour leur plaire et au public en général ses remerciemens de leur patronage, le soussigné réclame pour lui-même la continuation des faveurs qui lui ont été accordées lorsqu'il n'était encore que l'agent de ladite compagnie.

Les sociétés particulières peuvent être servies dans le plus court délai de leur commande. Tous les jours, le *dîner* sera servi à 3 *heures et demie pour les dames* et messieurs qui viendront visiter l'Hôtel.

Le soussigné est prêt actuellement à recevoir des pensionnaires pour l'été. Le parterre, les jardins les galeries et allées fourniront d'agréables amusemens, moments de loisir, des parues de chasse peuvent se former pour les environs, les chasseurs trouveront à se loger à l'Hôtel.

On y trouvera constamment des vins et liqueurs de 1er. choix. Les sociétés qui viendront visiter l'hôtel n'auront qu'à commander soit à déjeuner dîner ou souper; elles seront servies à souhait.

9 av—6 JOHN McDONNELL.

CHEMIN A COULISSES DE LA NOUVELLE-ORLEANS ET DE CARROLLTON.—Les chars parcourreront la route de la Nouvelle-Orléans et de Carrolton, aux heures suivantes :

Les Jours de la Semaine.	
De Carrollton.	*De la Nouvelle-Orléans.*
à 6 heures du matin.	7 heures du matin.
8 " "	9 " "
10 " "	11 " "
12 " "	1 " de l'après midi
2 " de l'après midi	3 " de l'après midi
4 " "	41 " "
6 " "	7 " "
8 " "	

Les Dimanches.	
De Carrollton.	*De la Nouvelle-Orléans.*
à 6 heures du matin	7 heures du matin
8 " "	9 " "
10 " "	11 " "
12 " "	1 " de l'après midi
2 " de l'après midi	3 " "
4 " "	41 " "
6 " "	7 " "
8 " "	

Du 1er. Octobre au 1er Avril un char pour le Fret et un char pour les Passagers partiront de Carrollton à 6 heures du matin, pour la convenance des ouvriers qui environt au Marché, et retourneront à 7 heures—pendant les mois d'Eté ces chars partiront à 4 heures du matin.

Les lieux où l'on s'arrêtera sont : la rue du Canal, le dépôt de la rue Foydras et rue des Nayades près celle Jackson, où l'on collectera les cartes.

On ne recevra point d'argent ; les personnes devront être munies de cartes qu'on pourra se procurer au bureau du dépôt de la rue Poydras, au coin des rues du Canal et Baronne et à Carrollton.

☞ On ne transportera du Fret que le matin.

N. B.—Les chars de la rue Jackson partiront de la rue du Canal à 6 heures du matin—les toutes les heures ; ils partiront de Lafayette à 7 heures.

Un char partira du dépot de la rue du Marché à 6 heures du matin et marchera toutes les heures ; il partira de l'encoignure des rues Baronne et Canal en même tems que le char de la rue Jackson.

Nouvelle-Orléans, le 1er. Avril 1836.

BANQUE DU GAZ, 8 avril 1836—Les actionnaires de cette Compagnie sont invités à se réunir à la maison de Banque, rue Royale, le mercredi 1er. de juin prochain, à 1 heure après midi, pour prendre en considération les divers amendemens faits à la charte de la Compagnie, par la Législature de l'Etat, à la dernière session.—Par ordre de la Direction

9 avril P. BACOT—Caissier.

Compagnie du Théâtre d'Orléans.

LES livres de souscription continueront à rester ouverts, jusqu'à ce que le montant du capital de la dite compagnie soit rempli. 6 avril—3☞

LE ROY & Co.—Sur le point de partir pour la France, offrent en vente les marchandises qui leur restent en magasin, à des prix au dessous du prix coûtans : leur assortiment se compose de bombasines, guingans, mousselines pour moustiquaires, soieries, broderies, souliers de femme, parfumerie, toiles, blondes, bas de soie, rubans, gants, &c. forment une grande variété d'articles nouveaux et de saison.

Aussi, 200 bouteilles de vin de Graves et de Laffitte de l'année 1825, et 26 paniers de Champagne première qualité.

No. 128, rue Royale, encoignure St. Louis.

9 avril—4

LE soussigné devant s'absenter pour quelque tems invite tous ceux à qui il peut devoir de se présenter pour être payés, et tous ceux qui lui doivent sont également priés de venir régler leurs comptes dans le plus court délai possible. M. BARBE,

8 avril—5 encoignure Bourbon et Conti.

PERDU—Un billet de $8,000, souscrit par John Fleming, en faveur J. P. Foltz, daté du 8 juillet 1833, payable au mois de mars de l'année suivante, paraphé ne varietur par L. Pelit, notaire, de la paroisse d'Iberville, conformément à un acte passé pardevant le dit notaire, en date du 1er. avril 1833. Ce billet a été confié à L. Ferrand, qui a voté en vertu du dit billet à l'assemblée des créanciers de John Fleming, tenue le 8 novembre 1834, dans l'étude et en présence de L. *Ferrand, notaire*, à la Nouvelle-Orléans—Le dit L. Ferrand s'étant perdu le dit billet depuis cette époque. Une récompense honnête sera payée à quiconque donnera les informations nécessaires à faire recouvrer le dit billet. S'adresser à

8 avril—3 J. P. FOLZ.

BANQUE DE CARROLLTON.—Change en livres sterling, en demande.

8 avril JOHN NICHOLSON, caissier.

CHAUX DE THOMASTON à bord—1122 barils, en très bon état, cargaison du brick Paragon, de Tomaston, à vendre par

GEORGE BEDFORD,

8 avril—3 no. 22, rue Bienville.

LE sieur GIUSEPPE SPOSO, absent de l'Italie, dans son pays natal depuis 45 ans et habitant la Nouvelle Orléans depuis 28 années, a l'honneur d'informer le public qu'étant sur le point de partir pour Naples il invite tous ceux qui peuvent lui devoir de vouloir bien solder leurs comptes dans le plus bref délai possible. Le sieur Sposo ne doit rien à la Nouvelle-Orléans; cependant voulant laisser cette ville de la manière la plus honorable, il prie tous ceux qui croiraient avoir des réclamations contre lui de présenter leurs titres, qui seront immédiatement satisfaits, s'ils sont légitimes. 6 av—4

TABAC, CAFE & AMANDES—267 sacs café de la Havane, 209 balles tabac (dit : belle absie) et 38 barils amandes en débarquement du brick Amnistie, en magasin, 500 balles tabac de St. Yago, 40 caisses sucre brut et 230 milliers cigares de qualité supérieure.

6 avril J. PRATS & FILS.

DEMANDE—On demande une nourrice jeune et forte, sans enfans, dans une famille particulière. S'adresser au no 87, rue Dauphine. 6 av—3

SUCRE.—25 boucards, à vendre par

6 av JAMES REED & Co. 35, Royale.

AVIS.—Le Soussigné, agent d'une des premières manufactures de New-York se chargera d'exécuter tous les ordres qui lui seront confiés dans sa ligne d'affaires.—**Portefeuilles de tous genres**, pour argent, cartes de visite, papier, &c nécessaires de voyage en bois poli, façonné, à incrustations, et toilettes de voyageur, toutes garnies des objets nécessaires, portefeuilles pour billets de banque, avec et sans fermoirs et serrures, ditto pour dessins, albums, &c. à ressorts d'acier et à coins, enfin tous articles qui vont *cernent cette fabrique ; des formes les plus nouvelles* et de la meilleure exécution. On peut voir des échantillons de tous genres. Le soussigné fera connaître aux personnes qui auront des ordres à donner les prix de fabrique.

F. G. BULL,

4 avril—2 j No. 12, Bienville

AVIS—Monsieur Perin, jardinier-fleuriste Français, et membre de la Société Royale de l'Horticulture de Paris, a l'honneur de donner avis de son arrivée en cette ville, venant du Havre avec une superbe collection de plantes exotiques de la Nouvelle Hollande, du Cap et du Japon, ainsi qu'une *grande* collection de Rosiers et Arbres Fruitiers, et Oignous à Fleurs de toutes les espèces, Renoncules et Anemones, Graines de toutes qualités, et une grande quantité de plantes dont le détail serait trop long.

Les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites de la modération des prix.

☞ Il est logé rue Ste. Anne, No. 64

22 mars—4.3m

ENLEVE, un dray, sous le no 15, sur la Levée entre 6 et 7 heures du soir, 14 paniers de champagne, dont 12 portaient la marque F D B et les 2 autres M J & Co. Les bouteilles sont bouchées et recouvertes d'une feuille d'argent. Le no du dray peut être identifié par plusieurs personnes; le harnais était très usé. Les personnes qui pourront donner quelques renseignemens aux soussignés et les aider à recouvrer les 14 paniers, recevront les remerciemens des propriétaires.

J LE BLANC & Co. rue Royale.

15mars87 J. OGDEN & Co. rue Gravier.

Vente à l'encan de terrains de prix, appartenant aux héritiers de feu Thomas L. Harman.

EN vertu d'un ordre rendu par l'honorable cour des preuves, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle Orléans, dans l'affaire de Thomas L. Harman et Francis S. Harman contre Nathaniel Cox, tuteur de Charlotte G. Harman pour le partage de la succession de feu leur père, qui leur appartient en commun.

Il sera vendu par Isaac L. McCoy, encanteur duement breveté, lundi, le 9ème jour de mai 1836, à midi, à la Bourse de l'Arcade, dans la ville de la Nouvelle Orléans, les propriétés foncières de grande valeur décrites ci-après, situées dans le faubourg Ste. Marie, dans la ville de la Nouvelle Orléans, savoir :

1. Un lot de terre, mesurant 35 pieds 1 pouce 7 lignes de face à la rue du Camp sur 109 pieds 9 pouces 1 ligne de profondeur du côté de la rue du Canal, et 115 pieds 1 pouce de l'autre côté et 35 pieds 5 pouces sur les derrières. Ledit terrain est loué à bail à MM. Lincoln & Green jusqu'au 1er. décembre 1837, ainsi qu'appert d'un acte passé pardevant C. Pollock, notaire daté du 12 novembre 1827, et sera vendu sujet audit bail et à *toutes les clauses et conditions y contenues.*

2. L'îlot de terrain ayant 149 pieds 3 pouces 4 lignes carrés et faisant face aux rues du Camp, Poydras, Ste. Marie et du Nord.

3. Dix terrains situés dans l'îlot formé par les rues du Camp, des Magasins, Girod et Poydras, savoir :

No. 1. Terrain, mesurant 24 pieds 10½ pouces de face à la rue du Camp sur 111 pieds de face à la rue Girod.

Nos. 2, 3, 4, 5 et 6.—5 terrains mesurant chacun 24 pieds 10½ pouces de face à la rue du Camp, sur 111 pieds de profondeur.

Nos. 7, 8, 9, 10 et 11.—5 terrains mesurant chacun 24 pieds 10½ pouces de face à la rue du Camp, sur 154 pds 1 pouces de profondeur.

No. 12 Terrain mesurant 24 pieds 10½ pouces de face à la rue du Camp sur 171 pieds 1 pouce de profondeur.

Nos. 13, 14, 15 et 16. 4 terrains mesurant chacun 21 pieds 4 pouces de face à la rue des Magasins, sur 171 pieds 1 pouce de profondeur.

No. 17. Terrain mesurant 25 pieds de face à la rue Girod sur 115 pieds de profondeur d'un côté et 129 pds. 3 pouces de l'autre côté.

No. 18. Un terrain mesurant 25 pieds de face à la rue Girod sur 129 pieds 3 pouces de profondeur et borné du côté inférieur et sur les derrières par un passage qui latéralement est de 10 pieds de large et sur les derrières de 20 pieds de large. Ledit passage est commun à tous les terrains depuis le no. 1 jusqu'au no. 18.

4. Trente-six Terrains formant l'îlot borné par les rues du Camp, Julia, St. Charles et Girod, savoir :

No. 1. Un terrain mesurant 26 pieds de face à la rue St Charles, sur 149 pieds 2 pouces de profondeur.

Nos. 2, 3, 4 et 5. 4 terrains mesurant chacun 25 pds de face à la rue St. Charles, sur 149 pieds 2 pouces 3 lignes de profondeur.

No. 6. Un terrain mesurant 26 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue St. Charles, sur 149 pieds 2 pouces 3 lignes de profondeur.

Nos. 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17.—11 terrains mesurant chacun 27 pieds de face à la rue Saint Charles, sur 149 pieds 2 pouces 3 lignes de profondeur.

No. 18. Un terrain mesurant 27 pieds de face à la rue St. Charles, sur 149 pieds 2 pouces 3 lignes de face à la rue Girod.

No. 19. Un terrain mesurant 27 pieds de face à la rue du Camp, sur 149 pieds 2 pouces 3 lignes de face à la rue Girod.

Nos. 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29 et 30. *Onze terrains mesurant chacun 27 pieds* de face à la rue du Camp, sur 149 pieds 2 pouces 3 lignes de profondeur.

Nos. 31. Un terrain mesurant 26 pieds 7 pouces 6 lignes de face à la rue du Camp sur 149 pieds 2 pouces 3 lignes de profondeur.

Nos. 32, 33, 34 et 35.—4 terrains mesurant chacun 26 pieds de face à la rue du Camp, sur 149 pieds 2 pouces 3 lignes de profondeur.

No. 36. Terrain mesurant 26 pieds de face à la rue du Camp sur 149 pieds 2 pouces 3 lignes de face à la rue Julia.

Les dits trente six terrains, décrits ci-dessus, sont bornés sur les derrières par un espace de 44 pds. 9 pouces 1 ligne de large et traversant tout l'îlet, qui, a la permission du conseil de ville peut être obtenu de cet effet, sera ouvert comme la continuation de la rue Ste. Marie. Dans le cas contraire, ledit espace sera ouvert comme passage commun à tous les terrains.

5. 12 terrains situés dans l'îlet formé par les rues des Magasins, Julia, Foucher et St. Joseph, savoir :

No. 1. Terrain mesurant 21 pieds 4 pouces 2 lignes de face à la rue Julia, sur 120 pieds de face à la rue des Magasins.

Nos. 2, 3, 4 et 5. 4 terrains mesurant chacun 24 pds 4 pouces 2 lignes de face à la rue Julia, sur 120 pieds de profondeur.

Nos 6 et 7. 2 terrains mesurant chacun 24 pieds 4 pouces 2 lignes de face à la rue Julia sur 170 pieds de 5 pouces 6 lignes de profondeur.

No. 8. Terrain mesurant 25 pieds de face à la rue des Magasins sur 120 pieds 7 pouces 8 lignes de profondeur d'un côté et 97 pieds 5 pouces de l'autre côté, sur lequel il se trouve borné par un passage qui va de 10 à 20 pieds de large, ledit passage étant commun aussi aux terrains no. 1, 2, 3, 4, 5 et 6.

No 9. Terrain mesurant 25 pieds de face à la rue des Magasins sur 121 pieds 7 pouces 2 lignes de profondeur d'un côté et 127 pieds 10 pouces 5 lignes de l'autre côté.

Nos. 10 & 11.—2 terrains mesurant chacun 25 pieds de face à la rue des Magasins, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

No. 12.—Terrain mesurant 25 pieds de face à la rue des Magasins sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur d'un côté et 111 pieds 4 pouces 3 lignes de l'autre côté.

6. 9 terrains situés dans l'îlet formé par les rues Hevia, Circus, Girod et St. John, savoir :

No. 1.—Il terrain mesurant 28 pieds 9 pouces de face à la rue Circus, sur 120 pieds de face à la rue Hevia.

Nos. 2, 3 et 4.—3 terrains mesurant chacun 28 pieds 9 pouces de face à la rue Circus, sur 120 pieds de profondeur.

Nos. 5, 6, 7 et 8.—4 terrains mesurant chacun 27 pieds 2 pouces de face à la rue Hevia sur 115 pieds 1 pouce de profondeur.

No. 9, terrain mesurant 27 pieds 2 pouces de face à la rue Hevia, sur 115 pieds 1 pouce de face à la rue St. Jean.

7. Neuf terrains situés dans l'îlet formé par les rues Hevia, Girod, St. John et St. Peter, savoir :

No 10. Terrain mesurant 26 pieds 4 pouces de face à la rue Hevia, sur 115 pieds 1 pouce de face à la rue St. John.

Nos. 11, 12, 13, 14, 15, 16 et 17.—7 terrains mesurant chacun 28 pieds 4 pouces de face à la rue Hevia, sur 115 pieds 1 pouce de profondeur.

No. 18, terrain mesurant 28 pieds 4 pouces de face à la rue Hevia, sur 115 pieds 1 pouce de face à la rue St. Peter.

8o. 9 terrains situés dans l'îlet formé par les rues Hevia, Girod, St. Peter et Paul, savoir :

No. 19, terrain mesurant 28 pieds 4 pouces de face à la rue Hevia, sur 115 pieds 1 pouce de face à la rue St. Paul.

Nos. 20, 21, 22, 23, 24, 25 et 26.—7 terrains mesurant chacun 28 pieds 4 pouces de face à la rue Hevia, sur 115 pieds 1 pouce de profondeur.

No. 27—Terrain mesurant 28 pieds 4 pouces de face à la rue Hevia, sur 115 pieds 1 pouce de face à la rue St. Paul.

Toutes les propriétés ci-dessus décrites seront vendues ainsi d'après deux plans levés par L. Bringier, voyer général, l'un en date du 19 février 1836, et l'autre du 15 mai 1835, lesquels plans peuvent maintenant être consultés à la Bourse de l'Arcade et seront aussi exposés ce jour de la vente.

L'îlet entier formé par les rues Poydras, du Camp et autres, sera d'abord offert en vente en un seul lot, mais il ne trouvera pas un prix satisfaisant, il sera alors vendu en 12 lots ou terrains séparés, conformément au plan ci-dessus.

Conditions: Un sixième comptant; la balance à 1, 2, 3, 4 et 5 années de crédit, avec hypothèque spéciale sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.

Les premiers et seconds billets fournis devront seuls être endossés à satisfaction, et dans le cas où aucun des billets fournis pour les 5 échéances de paiement ci-dessus mentionnées viendrait à n'être pas payé exactement, ledit billet non payé porterait intérêt du jour de son échéance à raison de 10 pour cent par an jusqu'à parfait paiement, sans cependant que la présente clause autorise aucun des acquéreurs à retarder le paiement de ses billets.

Les billets doivent être divisés en sommes convenables aux héritiers.

Actes de vente pardevant H. B. Cenas, not. public, aux frais des acquéreurs.

La vente ci-dessus annoncée est une des plus considérables et des plus importantes qui ait jamais eu lieu dans cette ville et les immenses avantages que possèdent ces propriétés, par leur situation favorable; ne peuvent manquer d'être bientôt appréciés par les personnes qui désirent placer leurs capitaux d'une manière aussi profitable que permanente. 4 av—11

PAROISSE DE JEFFERSON.—Cour des preuves—Succession de Marianne Couturier.—Conformément à un décret de la cour des preuves dans et pour la paroisse de Jefferson, j'exposerai en vente publique, le jeudi 21 avril prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett, à la Nouvelle Orléans, la négresse Emma, appartenant à la succession de Marianne Couturier.

Conditions: 6 mois de crédit, l'acquéreur fournira son billet endossé à satisfaction et assuré par hypothèque sur l'esclave vendue, jusqu'à parfait paiement l'esclave aux risques de l'acquéreur du moment de l'adjudication. Les titres délivrés par lorsque le billet aura été fourni au notaire. F. DUGUE, juge.

Paroisse de Jefferson le 18 mars 1836. 24 ms

AVIS est par le présent donné aux souscripteurs du collège Jefferson, qu'une élection de quinze directeurs de cette institution, pour servir pendant une année, sera tenue le premier lundi du mois de mai prochain, à la maison de cour de la paroisse St. Jacques. Par ordre de la direction.

A. BOUDOUSQUIÉ, secrétaire.

5 avril—1m

INDIENNES imprimées françaises, mousselines, ginghams et draps.

1 caisse de dentelles.

4 do foulards.

Etoffes grises anglaises pour chemises, quinones, satinets, cotonnades, toiles à sacs de coton, bas de soie et de coton.

Vins de Bordeaux, de Madère, de Malensey et de Ténériffe.

200 sacs de café à vendre par

M. DE LIZARDI & Co,

25 Mars87 Rue Royale, No. 153,

A VENDRE.—Plusieurs terres d'un grand prix pour la culture du coton et de la canne à sucre, parfaitement bien situés. Pour les conditions qui seront très favorables et pour plus amples renseignemens s'adresser à

9 mars—6m L. MILLAUDON.

MR. RAVAGLIO, primo tenor, buffo, à l'opéra Italien, a l'honneur d'informer les dames et les MM. de cette ville qu'il se propose de donner des leçons de chant avec accompagnement de forte-piano.

Les personnes qui désireraient apprendre sont respectueusement invitées à laisser leurs adresses au magasin de musique de MM. Johns & Co. rue de Chartres. 25 mars—18.

TOILE ET COTON d'Osnaburgs.—30 Balles très épais, et convenable pour habiller les domestiques, En débarquement et à vendre par

ANDREWS & BROTHERS,

4 avril 19, rue de Chartres.

Avis de Banques et de Comp.

BANQUE DES AMELIORATIONS—Une élection des officiers ci-après aura lieu Vendredi prochain 8 du courant, savoir :

1 teneurs de livres.
1 comptoir aux billets et à l'escompte.
1 payeur et receveur,
1 commis assistant.
1 coureur.
1 portier.

Les applications seront reçues au bureau de la banque jusqu'au sus dit jour

Par ordre de la direction.

J. H. RABOTEAU,

5 avril—4 Caissier.

Compagnie du Railroad de Carrollton.

AVIS—Les personnes qui ont quelques réclamations contre la compagnie, pour compte du railroad, sont invitées à les présenter à la Banque tous les vendredis, pour les faire examiner et si reconnues les samedis pour être payées, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après. Par ordre de la direction.

31 mars—10 L. F. GENERES.

Association Consolidée,
Nouvelle Orléans, 5 avril, 1835.

CETTE banque tire sur *Paris, Londres et New